



Nombre de membres au Conseil Métropolitain : 101 titulaires – 42 suppléants	Conseillers en fonction : 101 titulaires – 42 suppléants	Conseillers présents : 61 Dont suppléant(s) : 0 Pouvoirs : 22 Absent(s) excusé(s) : 30 Absent(s) : 10
--	---	---

Date de convocation : 10 décembre 2024

Vote(s) pour : 83
Vote(s) contre : 0
Abstention(s) : 0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL METROPOLITAIN

Séance du Lundi 16 décembre 2024,

Sous la présidence de Monsieur François GROSDIDIER, Président de Metz Métropole, Maire de Metz, Membre Honoraire du Parlement.

Secrétaire de séance : Pascal GAUTHIER.

Point n° 2024-12-16-CM-Motion :

Motion relative aux économies demandées aux collectivités territoriales.

Rapporteur : Monsieur François GROSDIDIER

En dépit de la démission du Gouvernement Barnier, conséquence directe de l'adoption de la motion de censure, et de l'abandon du Projet de Loi de Finances 2025 qu'elle a entraîné, la situation financière de la France demeure alarmante, avec un déficit budgétaire de plus de 6 % du Produit Intérieur Brut.

Si l'adoption de la loi spéciale permet de maintenir temporairement le fonctionnement de l'État, elle ne fait que repousser l'inévitable. Une remise en ordre budgétaire sera tôt ou tard nécessaire. Si nous étions collectivement opposés à la cure d'austérité que préconisait l'État vis-à-vis des collectivités locales, nous n'étions pas pour autant favorables à alimenter davantage d'anxiété dans la population.

Le contexte budgétaire impose un effort national de grande ampleur. Mais cet effort devra être équitable et équilibré. Les collectivités locales, en tant que maillon essentiel du service public et de la proximité, ne peuvent être les seules à porter cette charge. Nous consentons à participer à l'effort collectif, mais celui-ci devra respecter nos spécificités et ne pas être arbitraire ou déraisonnable.

En tant qu'élus locaux, nous sommes confrontés chaque jour aux attentes et aux souffrances de nos habitants, souvent sans disposer des moyens nécessaires pour y répondre. Ce manque de ressources alimente un sentiment d'impuissance et de frustration qui peut parfois dégénérer en tensions verbales ou physiques. Face à ce constat, nous appelons à une grande concertation nationale pour réfléchir à l'avenir des communes et des collectivités locales.


Par cette motion, et alors que le Sénat avait déjà proposé de réduire la contribution demandée aux Départements, le Conseil de l'Eurométropole de Metz adresse à Monsieur le Premier ministre, à son gouvernement et aux parlementaires de tous bords ses plus vives préoccupations quant aux risques d'appauvrissement des moyens alloués au service des Français.

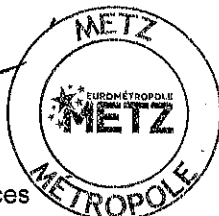
Nous devons ensemble poser les bases d'un nouveau pacte réglementaire et financier, garantissant à la fois la pérennité de nos collectivités et leur capacité à répondre aux besoins croissants de nos concitoyens.

Parce que nous ne nous sommes jamais défaits de nos responsabilités, nous avons aujourd'hui besoin, plus que jamais, d'un soutien concret et durable de l'État pour bâtir l'avenir de nos territoires.

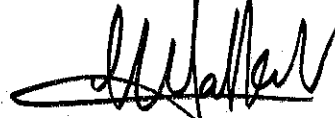
Metz, le 17 décembre 2024

Le Secrétaire de séance


Pascal GAUTHIER
Directeur Général des Services



Pour extrait conforme
Pour le Président et par délégation
La Secrétaire Générale


Marjorie MAFFERT-PELLAT

Résumé de l'acte

057-200039865-20241216-2024-12-DCmotio-DE

Numéro de l'acte : 2024-12-DCmotio
Date de décision : lundi 16 décembre 2024
Nature de l'acte : DE
Objet : Motion relative aux économies demandées aux collectivités territoriales
Classification : 9.4 - Voeux et motions
Rédacteur : Catherine DELLES
AR reçu le : 18/12/2024
Numéro AR : 057-200039865-20241216-2024-12-DCmotio-DE
Document principal : 99_DE-Motion.pdf

Historique :

18/12/24 09:16	En cours de création	
18/12/24 09:17	En préparation	Catherine DELLES
18/12/24 11:46	Reçu	Catherine DELLES
18/12/24 11:47	En cours de transmission	
18/12/24 12:01	Transmis en Préfecture	
18/12/24 12:12	Accusé de réception reçu	